

23 juin 2022



COMMUNIQUÉ

«Je vous interdis d'avoir cette opinion»

C'est en ces termes que le Ministre Lemaire a interrompu la lecture de la déclaration liminaire de la CGT lors du premier CTM de cette nouvelle mandature. Dans celle-ci nous pointons la responsabilité de la politique gouvernementale dans la banalisation des idées du Rassemblement national et l'élection de 89 députés RN contre seulement 8 aux élections législatives de 2017.

Bien que nous ayons rappelé le rôle historique de la CGT dans la lutte contre le fascisme et le racisme, le ministre nous a une nouvelle fois interrompu avec un «Vous avez franchi une ligne rouge que je vous interdis».

Il a ajouté que les organisations syndicales n'avaient pas à avoir d'opinion politique mais devaient se limiter à intervenir sur les conditions de travail des collègues. Après le ministre Dussopt qui en novembre avait eu la même analyse, il semble donc qu'il s'agisse de la position gouvernementale : les ministres peuvent vanter leur politique mais sans critique de celle-ci !

La CGT n'acceptera jamais de se plier à cette vision du rôle des organisations syndicales ! La démarche constante de la CGT est de défendre l'intérêt des travailleurs au travail comme en dehors (santé, logement, retraite, éducation....).

Cette conception de la démocratie sociale a conduit la CGT à quitter la séance.

Nous ne pouvons tolérer de participer à un dialogue social qui interdit la liberté d'expression, la liberté syndicale et la liberté d'opinion !

DÉCLARATION LIMINAIRE CGT (QUE NOUS AURIONS AIMÉE POUVOIR LIRE JUSQU'AU BOUT)

Ce CTM se déroule au lendemain d'élections législatives qui ont considérablement mis à mal le gouvernement que vous représentez. Après cinq années de gouvernance qui n'ont jamais tenu compte de l'opposition, ce que M. Bruno Lemaire vous qualifiez de « choc démocratique », nous le qualifierons de « sursaut démocratique ».

Pour autant, vous avez la responsabilité des résultats tristement historiques d'un parti xénophobe et raciste. Le Rassemblement National est passé de 8 députés aux élections de 2017, à 89 sièges dimanche. C'est une honte pour les valeurs de la République et une atteinte grave aux principes que la CGT ne cesse de défendre depuis sa création.

Vous, et le gouvernement que vous représentez en êtes en grande partie responsables. Vous avez largement contribué, avec d'autres, à la banalisation des idées du front national, et surtout, sur les 61 circonscriptions où le Rassemblement national était en duel avec des candidats issus de l'alliance de la gauche, les candidats du Président Macron ont refusé d'appeler au barrage républicain ! Vos silences et parfois même les paroles honteuses de certains anciens ministres de la majorité sont ce que vous êtes et nous ne l'oublierons pas.

Concernant le point traitant du recueil de la parole des femmes victimes de violences au sein du ministère. C'est une noble cause nous en conviendrons toutes et tous.

Mais pourquoi ? Nous reprendrons ici la question posée par la jeune Laura au Président de la République dans le Tarn : « Emmanuel Macron, vous mettez à la tête de l'Etat des hommes accusés de viols et de violence sur les femmes. Pourquoi ? »

Comme le souligne très justement la journaliste Aurélie-Anne Thos dans son édito, cette question pointe la contradiction entre le discours et les actes du Président. Il n'est pas question de discuter sur la présomption d'innocence mais de se demander pourquoi le chef de l'État fait ce choix, quelles sont les raisons de ces nominations ? Pour paraphraser cette journaliste, nous ferons toutes nôtre la question de Laura, pourquoi ?

C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la finalité réelle de ce projet : est-ce une nouvelle fois une déclaration d'intention, un affichage « dans l'air du temps » ?

Vous comprendrez que nos interrogations et nos craintes sont légitimes dans un ministère où la parole de la femme et la reconnaissance des violences sexuelles et sexistes semblent encore bien peu prises en compte. Sur ces derniers mois, pour citer quelques exemples malheureusement non exhaustifs, une agente qui avait dénoncé des faits de harcèlement s'est vue ouvrir une procédure dis-

ciplinaire à son encontre pour manquement à son obligation de loyauté. Une autre s'est vue refuser la protection fonctionnelle. Une autre encore s'est vue contrainte de croiser son agresseur puisque l'administration n'avait pas tenu compte de la mesure d'éloignement prononcée par la justice en plus de la prison avec sursis prononcée contre son agresseur. Un coupable qui n'aura même pas eu à répondre de ses actes devant le conseil de discipline.

Alors Messieurs le Ministres : Pourquoi ? Et surtout comment ?

Nous voulions réaffirmer devant vous notre inquiétude et notre opposition s'agissant de la formation « radicalisation » prévue par la loi sur les valeurs de la République. Quel est son contenu, son sens, son objectif ? Ne soyons pas hypocrite, cette formation aboutira à une stigmatisation des collègues considérés comme musulmans, sans aucune efficacité sur la détection des passages à l'acte.

Cela risque de dégrader encore le climat général dans notre ministère, où les personnels que nous représentons, sont confrontés, à une perte de sens de leur travail, une dégradation continue des conditions d'exercice de leurs missions et un manque de reconnaissance toujours croissant de leur investissement professionnel.

Le malaise est extrêmement profond et des réponses systémiques en termes de réorientation de missions, de niveau d'emplois, de rémunérations, de conditions de travail, de promotions et de qualifications doivent être prises en compte sans attendre.

L'exercice du dialogue social est un maillon essentiel à restaurer afin de renouer avec un climat apaisé et une société de progrès. Le dialogue social est aujourd'hui extraordinairement dégradé, tant dans le ministère que dans les directions où les incidents se succèdent. Il ne peut plus s'agir que de mots mais d'actes forts qui puissent restaurer une confiance minimum nécessaire à un travail en commun.

Il s'agit pour nous de témoigner le respect élémentaire qui doit être de mise envers les représentants du personnel (ce qui n'est plus le cas depuis un passé récent) et de mettre sur la table des éléments concrets permettant une réelle discussion et/ou négociation.

Il en est ainsi concernant les marges de manœuvre à dégager, y compris budgétaires, afin de ne pas se satisfaire d'un dialogue de dupe. Tout comme il est essentiel dans la cadre de la réforme des instances de donner les moyens suffisants aux représentants du personnel afin de faire vivre une réelle démocratie dans ce ministère.